

ASA & Télétravail



Contact CGT CD 34

04 67 67 66 83

06 95 60 81 63

cgt@herault.fr



Je croyais être en télétravail, on me met en ASA ! Que faire?

Je suis en ASA, je perds des jours de RTT! Que faire?

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous alerter sur la découverte de votre statut pendant la période de confinement.

Le mail d'information de l'assistance GTT (mardi 12 mai) [donne les règles à posteriori](#) d'une situation que vous vivez et subissez depuis deux mois.

Etre en ASA n'est pas synonyme de vacances. Nous sommes à la disposition de notre employeur et avons mené pour la plupart des tâches professionnelles à partir de notre domicile avec nos outils personnels et dans des conditions de vie complexes.

Pour les agents qui le souhaitent il existe des moyens pour tenter de faire valoir ses droits et ne pas perdre injustement des jours de RTT.

Procédure :



1. Vous devez obtenir l'information de votre statut pendant le confinement.

- Soit de votre encadrement, de votre gestionnaire chronos ou RH.

2. Si votre statut était celui du télétravail il n'y a rien de plus à faire, vous générez des RTT 😊

3. Si votre statut est ASA ou qu'il ne correspond pas à celui dans lequel vous pensiez être (vous pensiez être en télétravail et on vous annonce que vous étiez en ASA), vous perdez vos RTT sur cette période. vous pouvez:

- par le dialogue, essayer d'obtenir la correction de votre statut en argumentant au sujet de l'activité professionnelle que vous avez menée à partir de votre domicile : mise à disposition de l'employeur, tâches menées avec vos propres outils (téléphone et ordinateur personnels, rédactions de rapports, etc).

4. Si le dialogue ne permet de rétablir votre statut vous pouvez :

- rédiger un recours gracieux auprès de notre collectivité (modèle en PJ - ou à cgt@herault.fr). Nous vous y aiderons au besoin.

Départemental de l'Hérault

CGT CD 34

04 67 67 66 83

06 95 60 81 63

cgt@herault.fr.



Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à vous rapprocher des organisations syndicales qui ont dénoncé ces pratiques dans notre collectivité.

De plus, la CGT a déposé un recours devant le Conseil d'État en référé afin de défendre ces droits pour les agents des fonctions publiques ([infos ici](#)).